

NOUVEL INDICE DES PRIX A LA CONSOMMATION (IPC): BASE 100 EN 2017-2018

Guide pour les utilisateurs

L'Institut Haïtien de Statistique et d'Informatique (IHSI) a le plaisir de mettre à la disposition des autorités, des partenaires du Système National de la Statistique Publique (SNSP), des organisations nationales et internationales et de tous les autres utilisateurs potentiels, le nouvel Indice des Prix à la Consommation: IPC base 100 en 2017-2018. L'élaboration de ce nouveau produit participe du souci permanent de l'IHSI d'améliorer la qualité des statistiques publiées en vue de contribuer davantage à la bonne gouvernance économique du pays.

L'Indice des Prix à la Consommation (IPC) est un indicateur macro-économique important permettant de mesurer l'inflation. Le dernier IPC publié par l'IHSI était à base 100 en août 2004. Pour prendre en compte les changements dans la structure de consommation des ménages, l'IHSI établit désormais une nouvelle génération d'indices. Le passage vers la nouvelle base a permis de mettre à jour les pondérations, d'améliorer les méthodes de calcul de l'indice en suivant les dernières normes et recommandations internationales en la matière et d'ajouter de nouveaux produits, notamment dans le domaine de la communication. Ce travail a été réalisé avec le soutien technique du Fonds Monétaire International (FMI).

Sources de données

L'Enquête sur les Conditions de Vie des Ménages après Séisme (ECVMAS) de 2012 a été la source principale pour déterminer les nouvelles pondérations. Celles-ci se basent sur les dépenses monétaires et non-monétaires - incluant la production des ménages pour leur propre consommation - en milieu urbain et rural.

Les prix sont collectés régulièrement dans neuf (9) quartiers de l'Aire Métropolitaine et dans trente six (36) villes de province, dans les marchés publics, les supermarchés, les épiceries, les magasins spécialisés...

Panier du nouvel indice

Le panier de consommation comprend cent cinquante six (156) postes (produits) - contre cent quarante (140) produits dans l'IPC base 100 en août 2004 - distribués entre les douze (12) divisions de la nomenclature internationale COICOP (*Classification of Individual*

Consumption According to Purpose, au Nomenclature des fonctions de la consommation individuelle). Pour chaque poste, une ou plusieurs variétés spécifiques ont été sélectionnées afin de représenter le poste. Avec le passage vers la nouvelle base, la liste des variétés suivies a été mise à jour, passant de deux cent quatre vingt sept (287) à trois cent cinquante (350) variétés dans le nouvel indice.

Tableau comparatif de l'IPC 100 en août 2004 et l'IPC 100 en 2017-2018

Code	Division COICOP	Pondérations		Nombre de postes	
		IPC 100 en 2017/2018	IPC 100 en août 2004	IPC 100 en 2017/2018	IPC 100 en août 2004
01	Produits alimentaires et boissons non alcoolisées	48,50%	48,8%	72	69
02	Boissons alcoolisées, tabac	1,42%	1,6%	4	3
03	Articles d'habillement et chaussures	5,55%	7,3%	19	16
04	Logement, eau, gaz, électricité et autres combustibles	14,14%	11,0%	6	6
05	Meubles, articles de ménage et d'entretien du logement	5,32%	4,6%	20	17
06	Santé	2,56%	2,9%	5	5
07	Transport	9,10%	13,7%	5	5
08	Communication	2,23%	0,2%	4	1
09	Loisirs	1,52%	2,1%	6	5
10	Enseignement	3,91%	3,7%	1	1
11	Restaurants	0,49%	0,0%	1	0
12	Biens et services divers	5,26%	4,2%	13	12
	Total	100,0%	100,0%	156	140

Pourquoi l'année de base (2017-2018) est-elle différente de l'année de l'enquête de référence (ECVMAS 2012) ?

Il a été décidé d'utiliser l'exercice fiscal 2017/2018 comme période de base du nouvel indice, parce que c'est uniquement à ce moment que la collecte des prix pour les nouveaux produits du panier a débuté. Il n'est donc pas possible de recalculer de manière fiable l'indice selon la nouvelle méthodologie dans la nouvelle nomenclature COICOP pour les périodes qui précèdent l'année fiscale 2018 puisque les prix relatifs à certains postes ne sont pas disponibles. De plus, il est préférable d'utiliser une année entière

comme période de base aux fins d'éviter de donner trop d'importance à un mois spécifique et aussi de tenir compte d'éventuels effets de saisonnalité.

Calcul de l'Indice

Pour respecter les dernières recommandations internationales, la moyenne géométrique est utilisée pour agréger les prix au sein d'un même poste, contrairement à l'indice précédent qui se fondait sur la moyenne arithmétique pour faire cette agrégation. Dans une deuxième étape, les indices des postes sont agrégés à l'aide des coefficients de pondération.

L'IPC est calculé et publié au niveau national et pour les cinq (5) régions suivantes : la région AME (Aire Métropolitaine de Port-au-Prince); la région Nord (départements Nord, Nord-Est et Nord-Ouest); la région Sud (départements Sud, Grand'Anse et Nippes); la région Ouest (départements Reste Ouest et Sud-Est); et la région Transversale (Départements Artibonite et Centre).

L'IPC est aussi calculé pour les produits locaux et importés. Chaque poste est affecté à une des deux catégories suivantes: « Produits principalement locaux » ou « Produits principalement importés ». Des indices sont donc calculés en fonction de l'origine du produit.

Diffusion

La diffusion mensuelle de l'IPC 100=2017-2018 se fera à travers:

Le **Coin de l'IPC** qui sera publié 17 jours après le mois de référence, sur papier, sur le site de l'IHSI (www.ihsi.ht) et dans la presse parlée, écrite et télévisée.

Le **Bulletin mensuel de l'IPC**, une publication plus détaillée qui sera disponible sur le site de l'Institut, un mois après le mois de référence.

La **diffusion de l'ensemble des résultats des travaux de rebasage de l'IPC** se fera à travers le document méthodologique que l'IHSI se propose de rendre disponible en mars 2019. Ce document comprendra, entre autres, la série rétropolée et d'autres précisions sur l'élaboration de l'IPC.